

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2013

Le conseil municipal, dûment convoqué le 31 janvier 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Christophe COQUART – Christophe LAMBERT - Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS – Murielle BARBECOT

Excusés : Corinne DECOLLONGE (pouvoir à C.COQUART)

Absents : Franck ALBANESE – Patrick DER-KEVORKIAN – Magali TAFARO

Secrétaire de séance : Jacky NOUET

Le compte-rendu de la dernière séance n'apporte aucun commentaire.

L'assemblée accepte à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour la modification des statuts de la Communauté de Communes Centre Dombes (SPANC).

VŒU CONTRE L'EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose à toute exploration et exploitation des gisements d'hydrocarbures non-conventionnels sur le territoire de la commune, demande que soit suspendue toute nouvelle attribution de permis de recherche jusqu'aux conclusions du débat national sur la transition énergétique, souhaite que les choix énergétiques décidés pour l'avenir soient respectueux des espaces naturels et du droit de chaque citoyen de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le maire présente les différents points de la réforme des rythmes scolaires, la commission scolaire a émis le souhait de reporter la mise en place à la rentrée 2014. Monsieur FONTIBUS fait remarquer que la communauté de communes pourrait prendre cette compétence afin de mutualiser l'organisation. Après en avoir débattu, l'assemblée décide à l'unanimité de reporter à la rentrée 2014 l'application de cette réforme.

AVENANT AU CONTRAT D'UN AGENT CONTRACTUEL

Monsieur le maire rappelle le contrat de la bibliothécaire, Madame DEGOIRAT, qui est arrivé à échéance le 31 janvier 2013 et propose de le renouveler pour un an. Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité de prolonger ce contrat jusqu'au 31 janvier 2014.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE DIAGNOSTIC ECOLE

Monsieur SILVESTRE présente les différentes propositions des bureaux d'étude pour un diagnostic thermique de l'école. La commission travaux, qui s'est réunie le 7 février 2013, propose de retenir l'offre de la société

HGM pour un montant de 9 435 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le contrat proposé par la société HGM.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Monsieur SILVESTRE présente les différentes propositions pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace public. La commission travaux propose de retenir l'offre de l'atelier CHARDON pour un montant de 7 950 € HT. L'assemblée, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de l'atelier CHARDON.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ENTRETIEN DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire présente les offres pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales, la désobstruction mensuelle des canalisations a été incluse dans la consultation. Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de retenir la proposition de la LYONNAISE DES EAUX pour un montant de 11 035 € HT et d'une durée de 3 ans.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Centre Dombes s'est réuni le 31 janvier 2013 pour décider à l'unanimité, de modifier ses statuts. Le champ d'intervention du Service Public d'Assainissement Collectif (SPANC) serait étendu à la « Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ». Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes Centre Dombes.

QUESTIONS DIVERSES

M.PETRONE transmet le bilan des travaux de voirie réalisés par la communauté de communes.

M. NOUET rappelle la réunion inter-associations qui se déroulera le 19 février.

La séance est levée à 23 h 30.